

## Pré-Diagnostic environnemental

### Projet PV au sol < 1 MWc Sur la commune Sainte-Croix-en-Bresse (71 470)



Version	Rédigé par	Validé par	Envoyé le
A	Laure DESNOUES	Léonie TAINURIER	12/01/24

# Table des matières

<b>CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
<b>I. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET</b> .....	<b>5</b>
<b>II. METHODOLOGIE</b> .....	<b>7</b>
<b>III. SYNTHESE DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE</b> .....	<b>9</b>
<b>a. Contexte socio-économique</b> .....	<b>9</b>
<b>b. Cadre et qualité de vie</b> .....	<b>9</b>
<b>c. Contexte environnementale</b> .....	<b>13</b>
<b>IV. ANALYSE DU SITE</b> .....	<b>18</b>
<b>a. Caractéristique du milieu</b> .....	<b>18</b>
i. Physico-environnementaux.....	18
ii. Habitats et diversité biologique.....	20
<b>b. Enjeux du site</b> .....	<b>20</b>
<b>V. COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU SITE</b> .....	<b>23</b>
<b>a. Habitats et description de l'aire d'étude</b> .....	<b>23</b>
<b>b. Observations faunistiques et floristiques</b> .....	<b>24</b>
<b>c. Mesure ERC(A) à mettre en place</b> .....	<b>24</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>27</b>

## TABLE DES FIGURES

Figure 1: Localisation du projet .....	5
Figure 2 : Zone d'implantation potentielle du projet sur la parcelle sélectionnée .....	5
Figure 3 : Délimitation des différentes aires d'études autour de l'emprise du projet.....	6
Figure 4 : Information sur la qualité de l'air autour de la zone d'implantation potentielle du projet ....	9
Figure 5 : Données concernant la qualité de l'eau autour de la zone d'implantation potentielle du projet .....	10
Figure 6 : Information sur la qualité du sol autour de la zone d'implantation potentielle du projet....	11
Figure 7 : Cartographie de la pollution lumineuse autour de la zone d'implantation potentielle du projet .....	12
Figure 8 : Cartographie du zonage arrêté de protection biotope présent sur l'aire d'étude éloignée du projet .....	13
Figure 9 : Cartographie du zonage terrain des conservatoires d'espaces naturels présent sur l'aire d'étude éloignée du projet.....	14
Figure 10 : Cartographie du zonage zone de protection spéciale (ZPS) présente sur l'aire d'étude éloignée du projet .....	15
Figure 11 : Cartographie du zonage Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique type 1 et 2 présentes dans les aires d'études du projet.....	16
Figure 12 : Occupation du sol de la parcelle selon la couche Corine Land Cover (2018).....	18
Figure 13 : Cartographie de l'hydrologie sur l'emprise du projet et ses alentours .....	19
Figure 14 : Cartographie de TVB autour l'emprise du projet.....	21
Figure 15 : Illustration des mouvements de terrain autour l'emprise du projet .....	21
Figure 16 : Illustration des risques sismiques autour l'emprise du projet.....	22
Figure 17 : Photo prises lors de la visite terrain du site d'implantation potentielle .....	23
Figure 18 Vue aérienne des alentours du site d'implantation potentielle .....	24

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Bases de données consultées .....	7
Tableau 2 : Synthèse des éléments du contexte environnemental .....	17
Tableau 3 : Synthèse de enjeux du site.....	22

## CONTEXTE

La société NOUVERGIES a participé à l'élaboration d'un pré-diagnostic écologique préalable aux travaux de réalisation d'un projet photovoltaïque au sol.

Les travaux visent à réaliser un parc photovoltaïque avec un potentiel de production cible **inférieur à 1 MWc** sur la commune Sainte-Croix-en-Bresse.

Le présent document correspond dans un premier temps à faire un état des lieux du site potentiel sur lequel la société Nouvergies souhaite implanter son parc photovoltaïque.

La seconde partie représente le compte-rendu de la visite terrain réalisé le mercredi 22 novembre 2023 par Léonie TAINURIER et Laure DESNOUES.

## I. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe dans la région Bourgogne-Franche-Comté, au sein du département Saône-et-Loire plus précisément dans la commune de Sainte-Croix-en-Bresse (71470).



Figure 1: Localisation du projet

**La parcelle retenue pour ce projet est la suivante : n° D656 et D659, d'une superficie de 16 975 m<sup>2</sup>.**



Figure 2 : Zone d'implantation potentielle du projet sur la parcelle sélectionnée

Pour la réalisation de ce diagnostic, plusieurs périmètres d'étude ont été définis :

- Aire d'étude immédiate (AEI) ce qui correspond à un rayon de 2 km autour de l'emprise du projet pour mieux appréhender les enjeux du projet proposé.
- Aire d'étude rapprochée (AER) ce qui correspond à un rayon de 5 km autour de l'emprise du projet pour s'assurer de la faisabilité potentielle du projet.
- Aire d'étude éloignée (AEE) ce qui correspond à un rayon de 10 km autour de l'emprise du site pour mieux comprendre l'environnement de notre site.

Ces aires d'études seront également utilisées pour la prise en compte de l'analyse bibliographique de toutes les mesures, réglementations, paramètres et enjeux environnementaux cités ci-dessous.

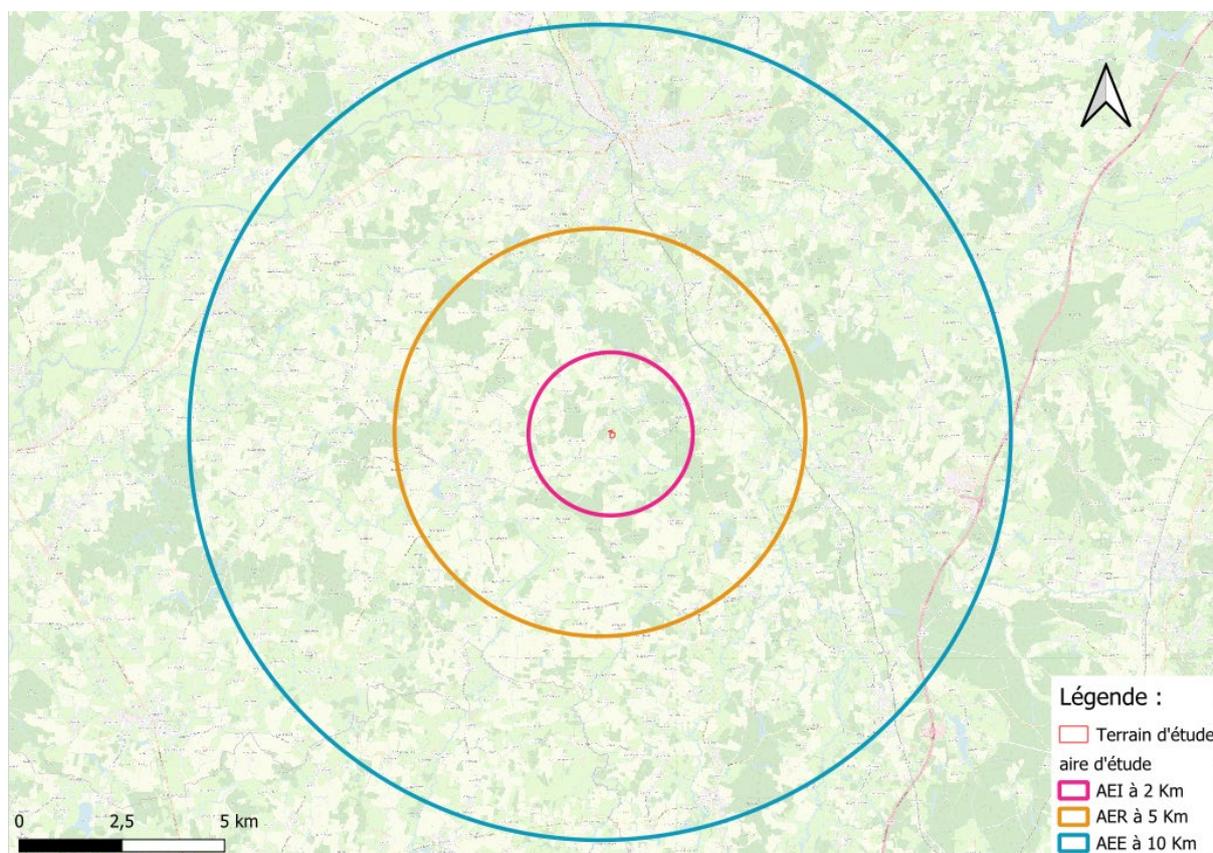


Figure 3 : Délimitation des différentes aires d'études autour de l'emprise du projet

## II. METHODOLOGIE

Tableau 1 : Bases de données consultées

Contexte	Type de données consultées	Site internet	Lien internet
<i>Contexte socio-économique</i>	Type de milieu déterminé	Géoportail-Urbanisme	<a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/</a>
	Recensement de la population	INSEE	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/6676182?geo=COM-69267&amp;debut=0">https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/6676182?geo=COM-69267&amp;debut=0</a>
	Transport à proximité de la zone	Géoportail	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>
	Activité touristique et loisir		
<i>Cadre et qualité de vie</i>	Qualité de l'air	ATMO France	<a href="https://www.atmo-france.org/">https://www.atmo-france.org/</a>
	Qualité de l'eau	Ministère de la Santé et de la prévention	<a href="https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau">https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau</a>
	Qualité du sol	Géoportail	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
	Pollution sonore	Noise-Planet	<a href="https://noise-planet.org/map_noisecapture/index.html#3/30.30/9.84">https://noise-planet.org/map_noisecapture/index.html#3/30.30/9.84</a>
	Pollution lumineuse	lightpollution	<a href="https://www.lightpollutionmap.info/#zoom=5.39&amp;lat=46.4348&amp;lon=3.8183&amp;state=evjiYXNlbWFwIjoiTGFSZlJCaW5nUm9hZCIsIm92ZXIsYXkiOiI2aWlyc18yMDIyIiwib3ZlcmxheW9wbnVbG9yIjpmYWxzZSwib3ZlcmxheW9wYWNpdHkiOiYwLCJmZWV0dXJlc29wYWNpdHkiOiI1fQ==">https://www.lightpollutionmap.info/#zoom=5.39&amp;lat=46.4348&amp;lon=3.8183&amp;state=evjiYXNlbWFwIjoiTGFSZlJCaW5nUm9hZCIsIm92ZXIsYXkiOiI2aWlyc18yMDIyIiwib3ZlcmxheW9wbnVbG9yIjpmYWxzZSwib3ZlcmxheW9wYWNpdHkiOiYwLCJmZWV0dXJlc29wYWNpdHkiOiI1fQ==</a>
<i>Caractéristiques du milieu</i>	Géologie	Corine Land Cover (2018) sur Géoportail	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
	Pédologie	La carte des sols sur Géoportail	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
	Topographie	Géoportail avec la carte des pentes pour l'agriculture (BCAE) et la carte du relief	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/carte">https://www.geoportail.gouv.fr/carte</a>
	Hydrologie	Géoportail avec les cours d'eau BCAE 2023 et le réseau hydrographique	
	Hydrologie	Eau de France	<a href="https://bdliisa.eaufrance.fr/carte">https://bdliisa.eaufrance.fr/carte</a>
	Climat	Météo France	<a href="http://pluiesextremes.meteo.fr/france-metropole/Un-peu-de-geographie.html">http://pluiesextremes.meteo.fr/france-metropole/Un-peu-de-geographie.html</a>
<i>Enjeux du site</i>	Trame verte et bleue	L'INPN	<a href="https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/carte-nationale">https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/carte-nationale</a>
	Statut de protection	Géoportail dans la rubrique « Espaces Protégés »	<a href="https://www.geoportail.gouv.fr/">https://www.geoportail.gouv.fr/</a>
	Espèces à enjeu	L'INPN	<a href="https://inpn.mnhn.fr/accueil/index">https://inpn.mnhn.fr/accueil/index</a>
	Mouvement de terrain	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	<a href="https://errial.georisques.gouv.fr/#/">https://errial.georisques.gouv.fr/#/</a>
	Risque sismique	Géorisque	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/mouvements-de-terrain/carte#/com/69267">https://www.georisques.gouv.fr/risques/mouvements-de-terrain/carte#/com/69267</a>
	Inondation et crue	Vigicrues	<a href="https://www.vigicrues.gouv.fr/">https://www.vigicrues.gouv.fr/</a>
	Foudre	Keraunos météorage	<a href="https://www.keraunos.org/temps-reel/impacts-de-foudre/orages-en-direct-france-foudre-eclairs-temps-reel-activite-electrique-suivi">https://www.keraunos.org/temps-reel/impacts-de-foudre/orages-en-direct-france-foudre-eclairs-temps-reel-activite-electrique-suivi</a> <a href="https://www.meteorage.com/fr">https://www.meteorage.com/fr</a>
	Aléas Naturels	FM Global	<a href="https://www.fmglobal.fr/research-and-resources/nathaz-toolkit/flood-map">https://www.fmglobal.fr/research-and-resources/nathaz-toolkit/flood-map</a>

	Valeur patrimoniale, architectural et historique	Le ministère de la Culture	<a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>
	Valeur juridique et institutionnel	Scot (schéma de cohérence territorial) SCOT DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE	<a href="https://www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-scot/">https://www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-scot/</a>

### III. SYNTHÈSE DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

#### a. Contexte socio-économique

Actuellement, le site a pour vocation le pâturage des moutons et des ânes, le mode de gestion sur le site d'implantation est donc réalisé par les animaux.

**Ces parcelles ne sont pas classées selon le site Géoportail-Urbanisme.**

La population recensée dans la commune de Sainte-Croix-en-Bresse selon l'INSEE est de 651 habitants en 2020.

Cette parcelle est desservie par la « route de recule », selon Géoportail et Google Maps.

A propos du patrimoine culturel et architectural, aucun élément n'est classé et présent dans un périmètre de 500 mètres. Aussi, il n'existe pas d'activités touristiques et de loisirs à proximité du site, rien n'est à déclarer.

#### b. Cadre et qualité de vie

##### Qualité de l'air :

La qualité de l'air est classée comme moyenne.

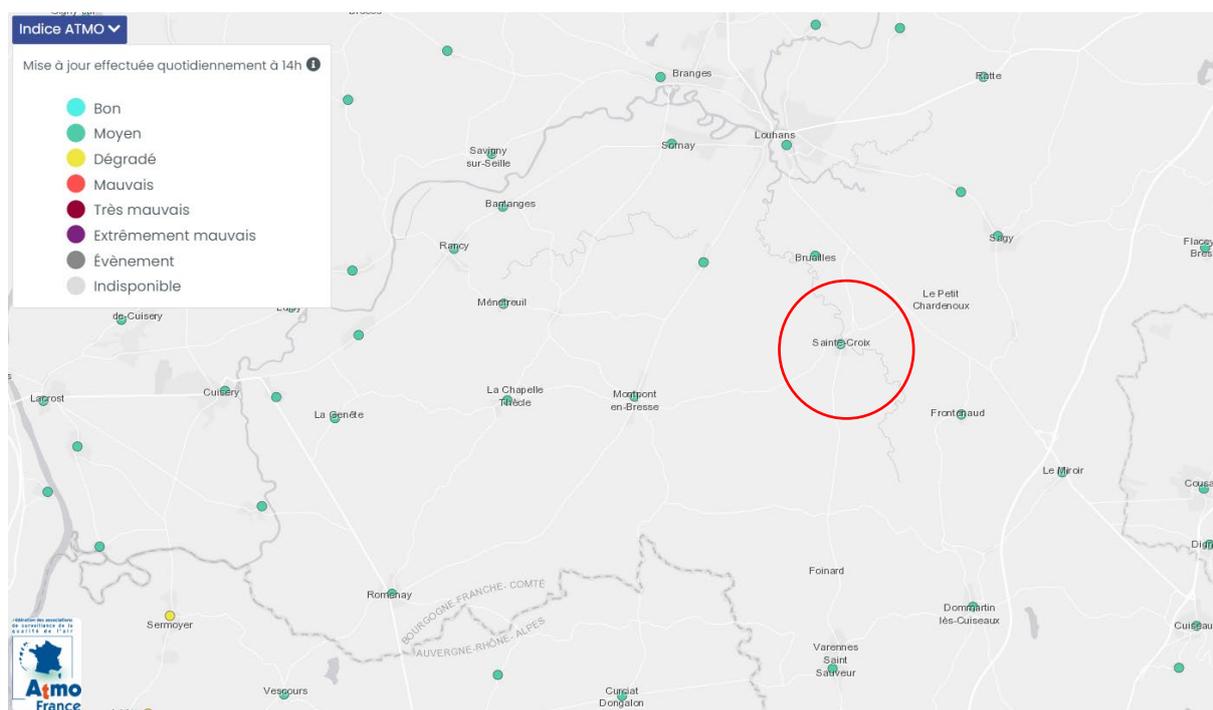


Figure 4 : Information sur la qualité de l'air autour de la zone d'implantation potentielle du projet

##### Qualité de l'eau :

La qualité de l'eau analysée est indiquée comme « Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. »

## Informations générales

Date du prélèvement	18/12/2023 14h15
Commune de prélèvement	SORNAY
Installation	REGION LOUHANNAISE
Service public de distribution	REGION LOUHANNAISE
Responsable de distribution	S.A.U.R.FRANCE CENTRE DE CHALON
Maître d'ouvrage	S.I.E. DE LA REGION LOUHANNAISE

## Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <a href="#">références de qualité</a>	oui

## Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	11,2 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	0,29 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,32 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
Chlore total *	0,41 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
pH *	7,5 unité pH		≥ 6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	864 µS/cm		≥ 200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,50 mg/L	≤ 1 mg/L	
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	25 mg/L	≤ 50 mg/L	
Chlorite en mg/L	<0,01 mg/L	≤ 0,25 mg/L	≤ 0,2 mg/L

\* Analyse réalisée sur le terrain

Figure 5 : Données concernant la qualité de l'eau autour de la zone d'implantation potentielle du projet

### Qualité du sol :

La qualité du sol est considérée comme argilo-sableux, avec un sol dominant à 60% de type luvisols.

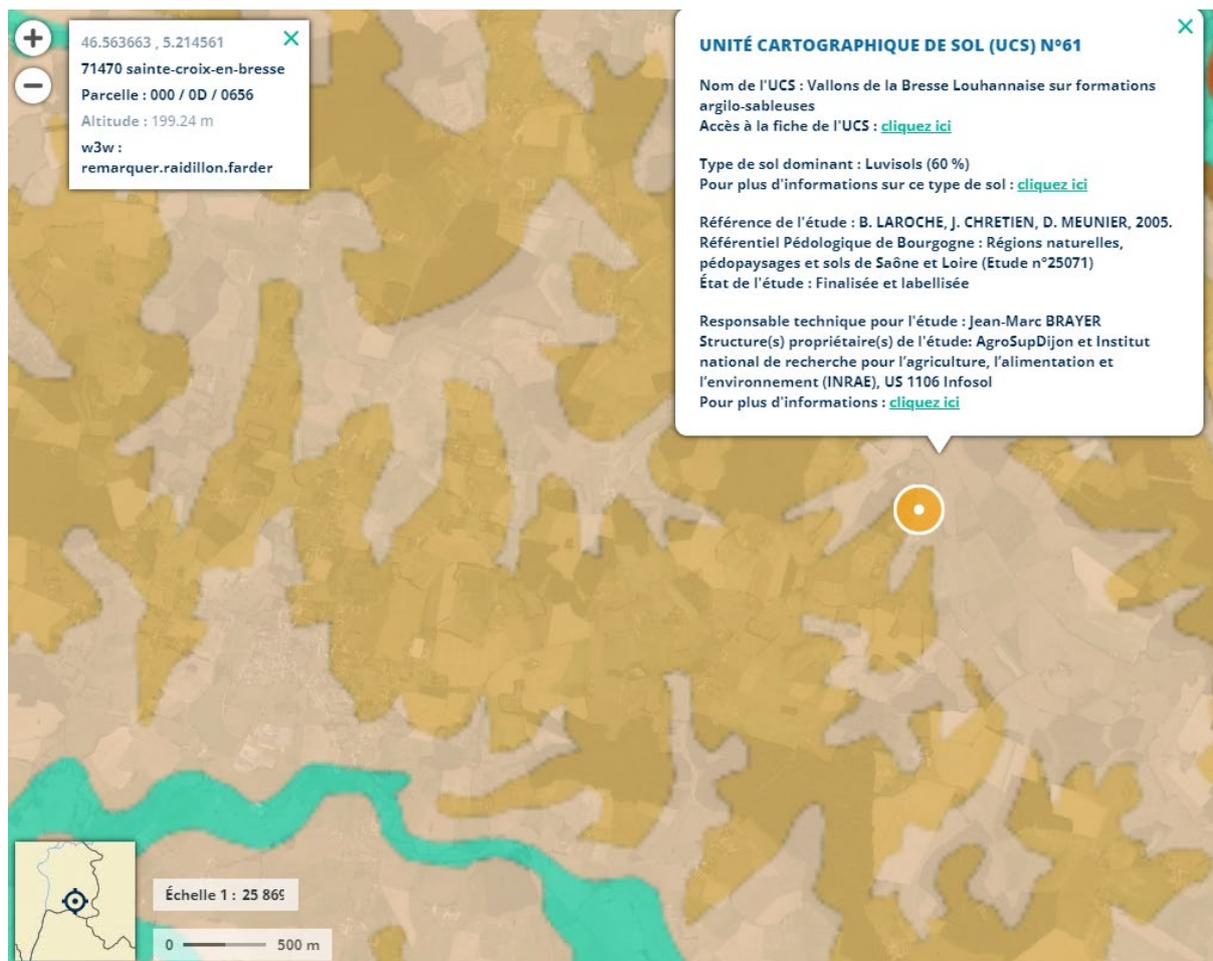


Figure 6 : Information sur la qualité du sol autour de la zone d'implantation potentielle du projet

**Qualité sonore :**

Aucune donnée n'est disponible sur la pollution sonore.

**Pollution lumineuse :**

La pollution lumineuse est faible sur la zone potentielle du site.

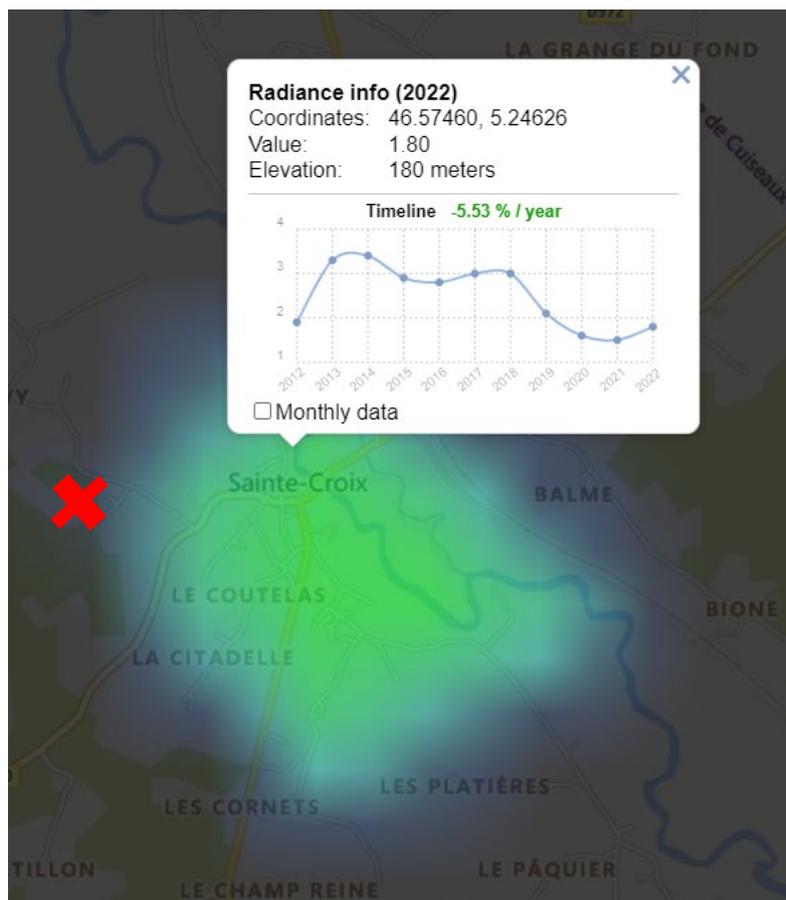


Figure 7 : Cartographie de la pollution lumineuse autour de la zone d'implantation potentielle du projet

### Synthèse

Thématique	Source	Evaluation
Qualité de l'air	ATMO France	Moyenne
Qualité de l'eau	Ministère de la Santé et de la Prévention	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Qualité du sol	Carte des sols proposée par Géoportail	Argilo-sableux, avec un sol dominant à 60% de type luvisols
Pollution sonore	Noise-Planet	Aucune donnée n'est disponible
Pollution Lumineuse	lightpollution	Faible

### c. Contexte environnemental

Les zonages environnementaux présents sur le site sont les suivant :

#### *Arrêté de protection biotope*

L'arrêté de protection biotope FR3800918 nommé « Vallée de la seille entre Branges et Cuisery est présent dans l'aire d'étude éloignée (10 km)

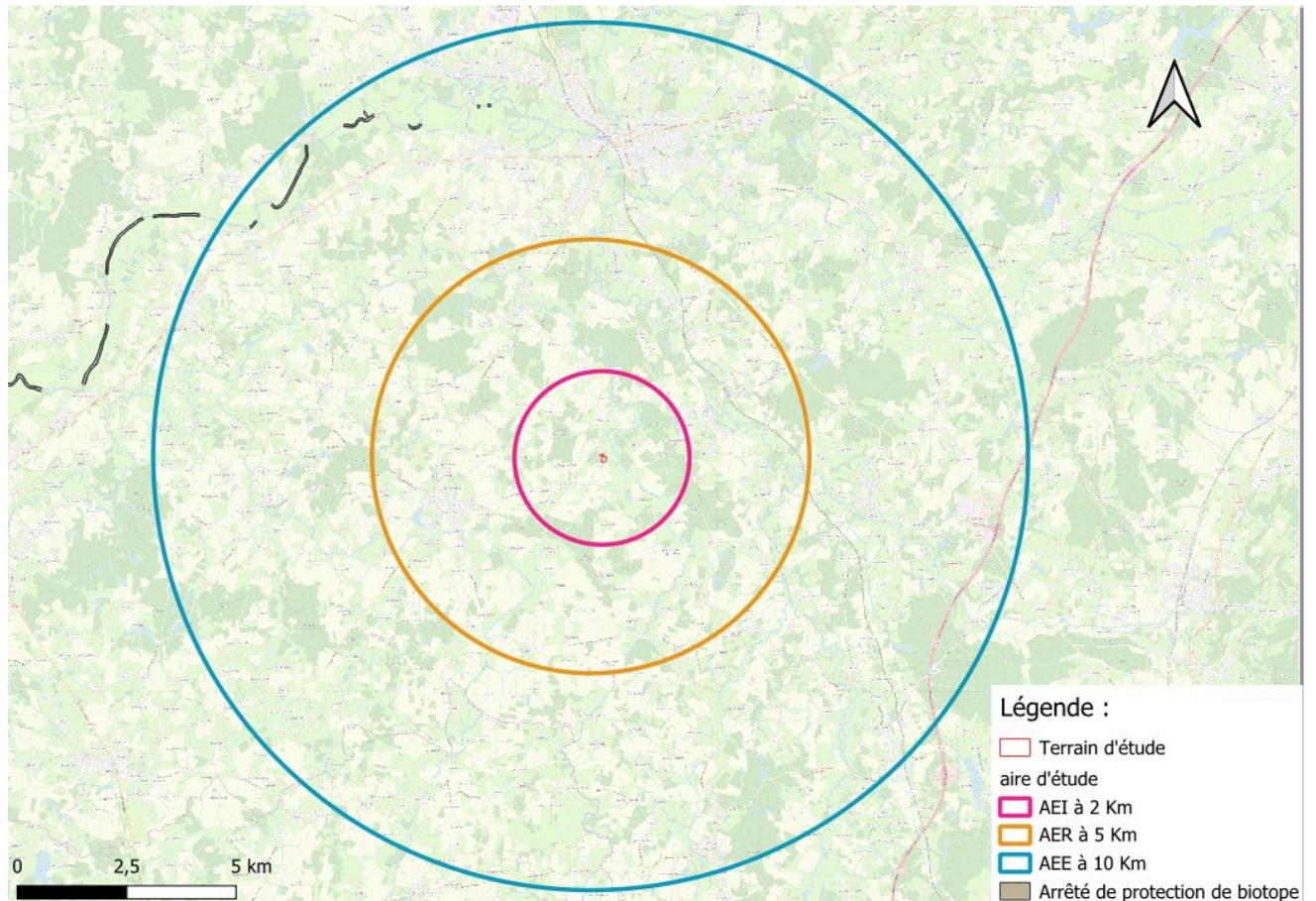


Figure 8 : Cartographie du zonage arrêté de protection biotope présent sur l'aire d'étude éloignée du projet

### Terrain des conservatoires d'espaces naturels

Des terrains des conservatoires d'espaces naturels sont présents dans l'aire d'étude éloignée (10 km). Au sud-est on retrouve : le terrain CENBOU123 « Pré marin » ainsi que le terrain CENBOU080 « Les millières ».

Au nord-Ouest on retrouve : le terrain CENBOU118 « Les prés de ménestreuil » et le terrain CENBOU212 « Les meneuvres ».

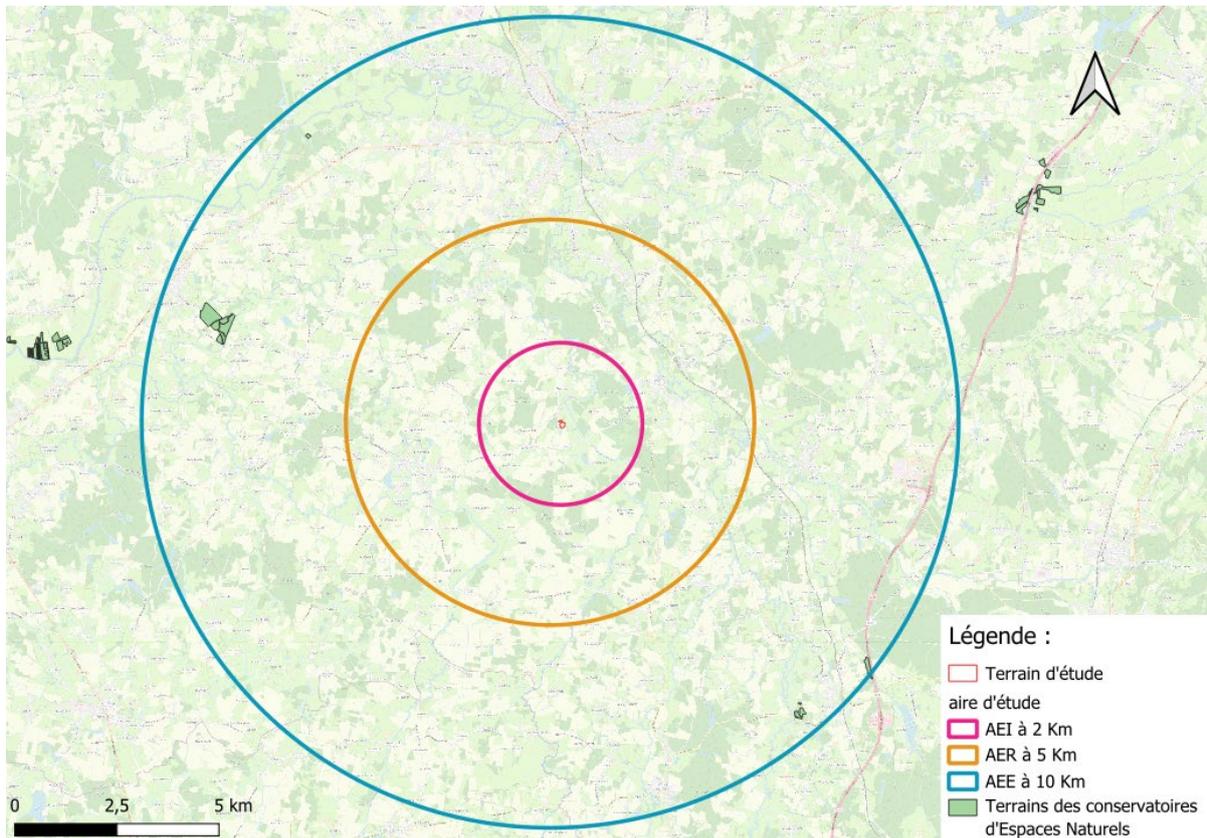
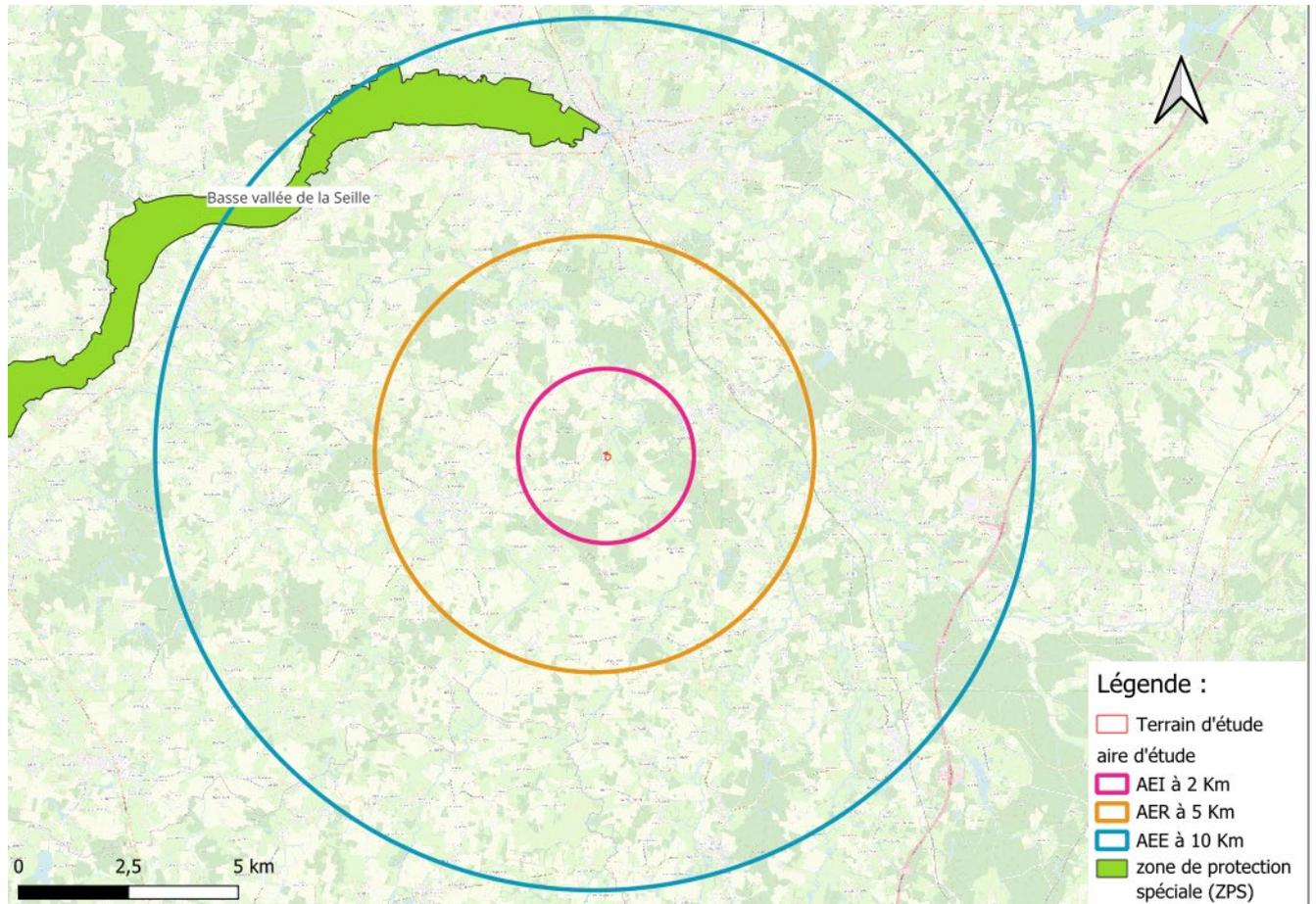


Figure 9 : Cartographie du zonage terrain des conservatoires d'espaces naturels présent sur l'aire d'étude éloignée du projet

*Natura 2000 : zone de protection spéciale (ZPS)*

Une zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000 est présente dans l'aire d'étude éloignée (10 km).



*Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique*

Des Zones naturelles d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques de type 1 et 2 sont présents dans les trois aires d'études. Les illustrations ci-dessous présentent ces différents zooms.

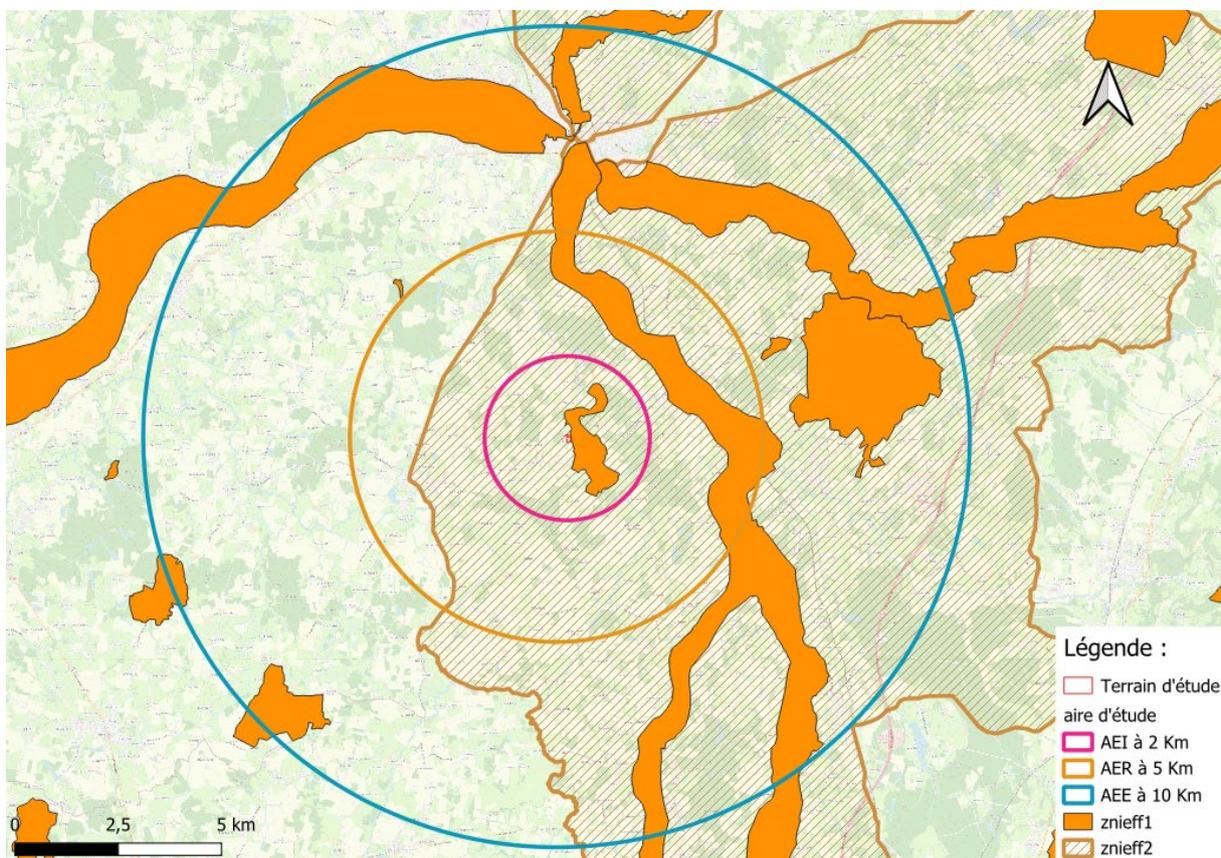
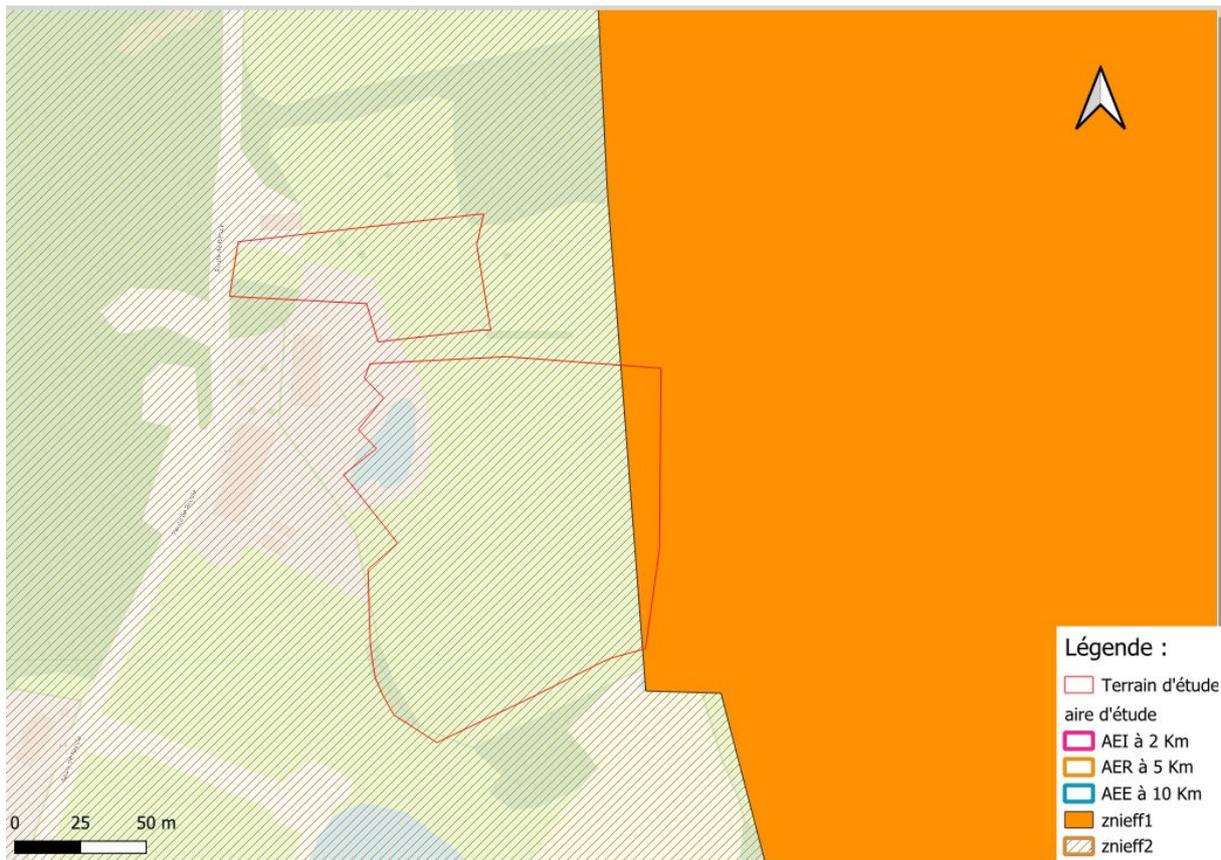


Figure 11 : Cartographie du zonage Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique type 1 et 2 présentes dans les aires d'études du projet

## Synthèse

La synthèse des zonages environnementaux du site est la suivante :

Tableau 2 : Synthèse des éléments du contexte environnemental

Type de zonage	Intérêt primordiale	Intérêt secondaire	
	Aire d'étude immédiate (AEI)	Aire d'étude rapprochée (AER)	Air d'étude éloignée (AEE)
L'arrêté de protection biotope	NON	NON	OUI 1
Terrain des conservatoires d'espaces naturels	NON	NON	OUI 4
Zone de protection spéciale (ZPS) Natura 2000	NON	NON	OUI 1
ZNIEFF 1	OUI	OUI	OUI
ZNIEFF 2	OUI	OUI	OUI

## IV. ANALYSE DU SITE

### a. Caractéristique du milieu

#### i. Physico-environnementaux

L'occupation des parcelles sont les suivantes : D659 « prairies » et D656 « Systèmes culturaux et parcellaires complexes » selon la couche Corine Land Cover (2018) sur Geoportail.

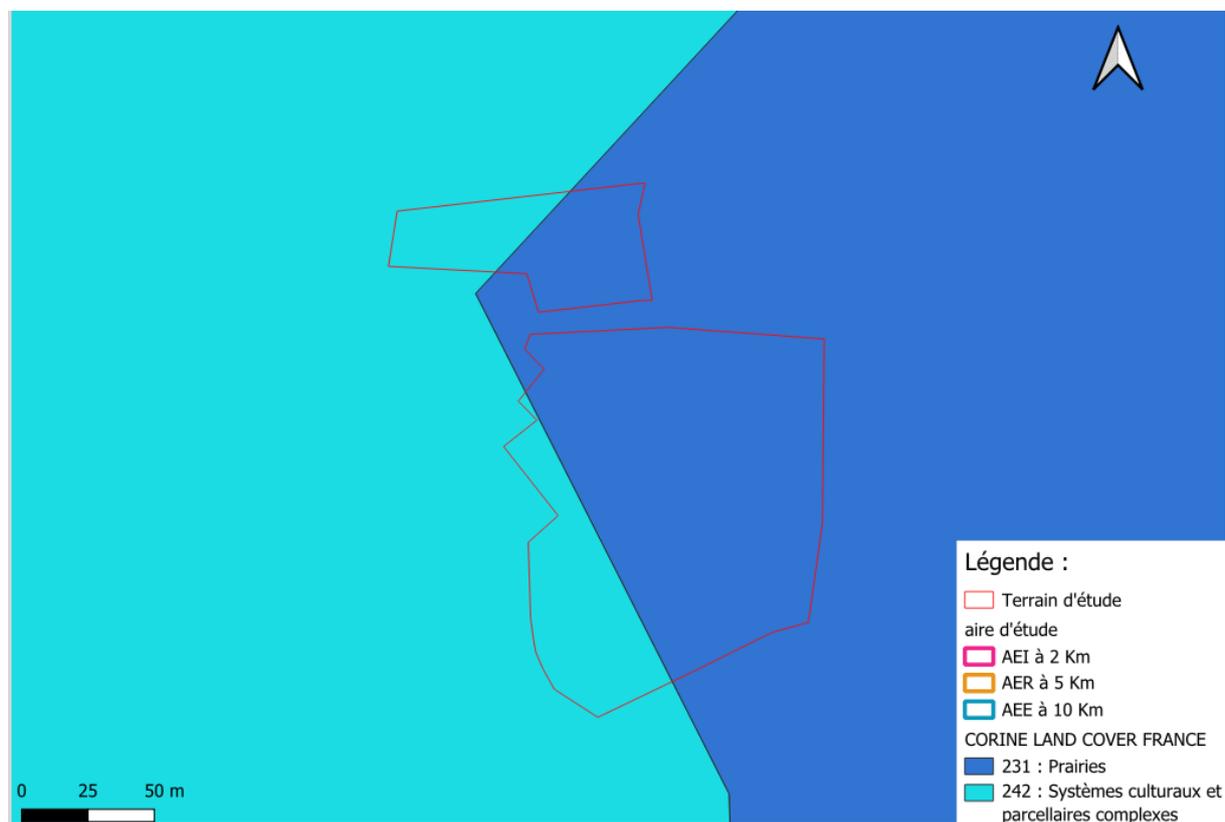


Figure 12 : Occupation du sol de la parcelle selon la couche Corine Land Cover (2018)

Concernant la topographie du site, celle-ci varie autour de 200 mètres d'altitude avec une pente.

La parcelle se trouve dans le bassin-versant de la Sône, les cours qui traversent notre projet et ses aires études sont les suivants :

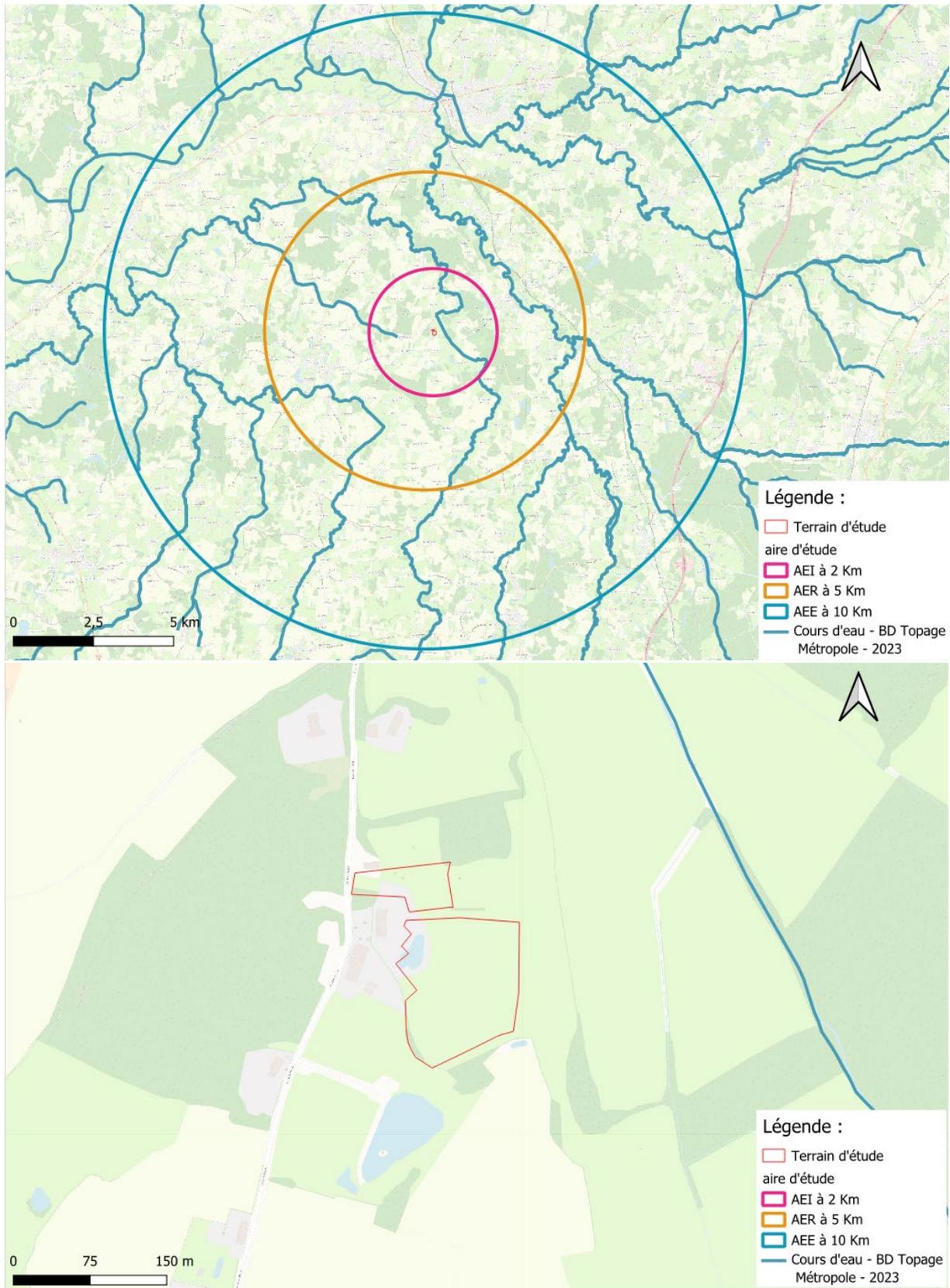


Figure 13 : Cartographie de l'hydrologie sur l'emprise du projet et ses alentours

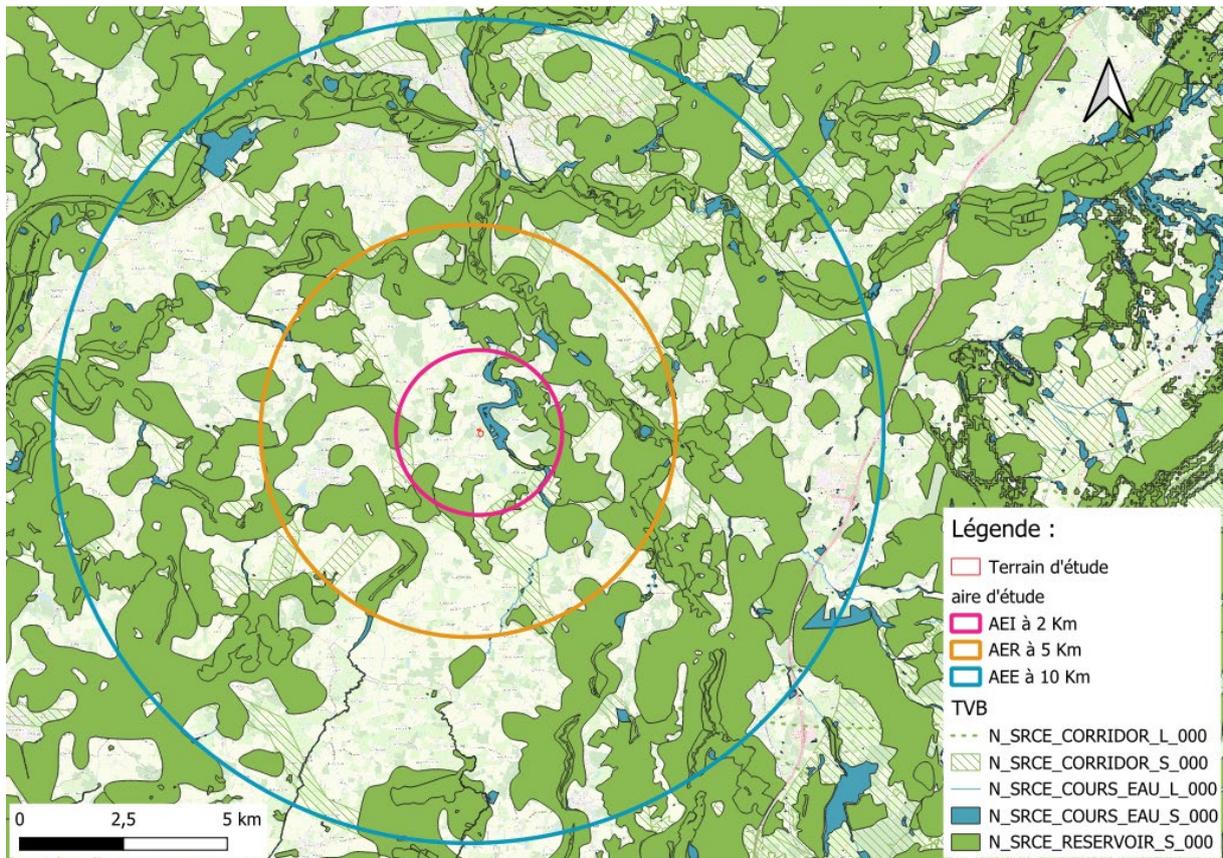
La parcelle se trouve sur un climat de type montagnard.

## ii. Habitats et diversité biologique

La parcelle se trouve sur un habitat classifié de E1 : Pelouse sèche selon le code EUNIS 2012.

### b. Enjeux du site

La partie enjeux est découpée selon plusieurs thématiques. La partie écologie comprend la prise en compte de la trame verte et bleue autour de la zone d'implantation potentielle de notre projet. A proximité du site d'implantation potentielle se trouve une portion de la zone tampon de la trame bleue avec le ruisseau « la sâne morte »



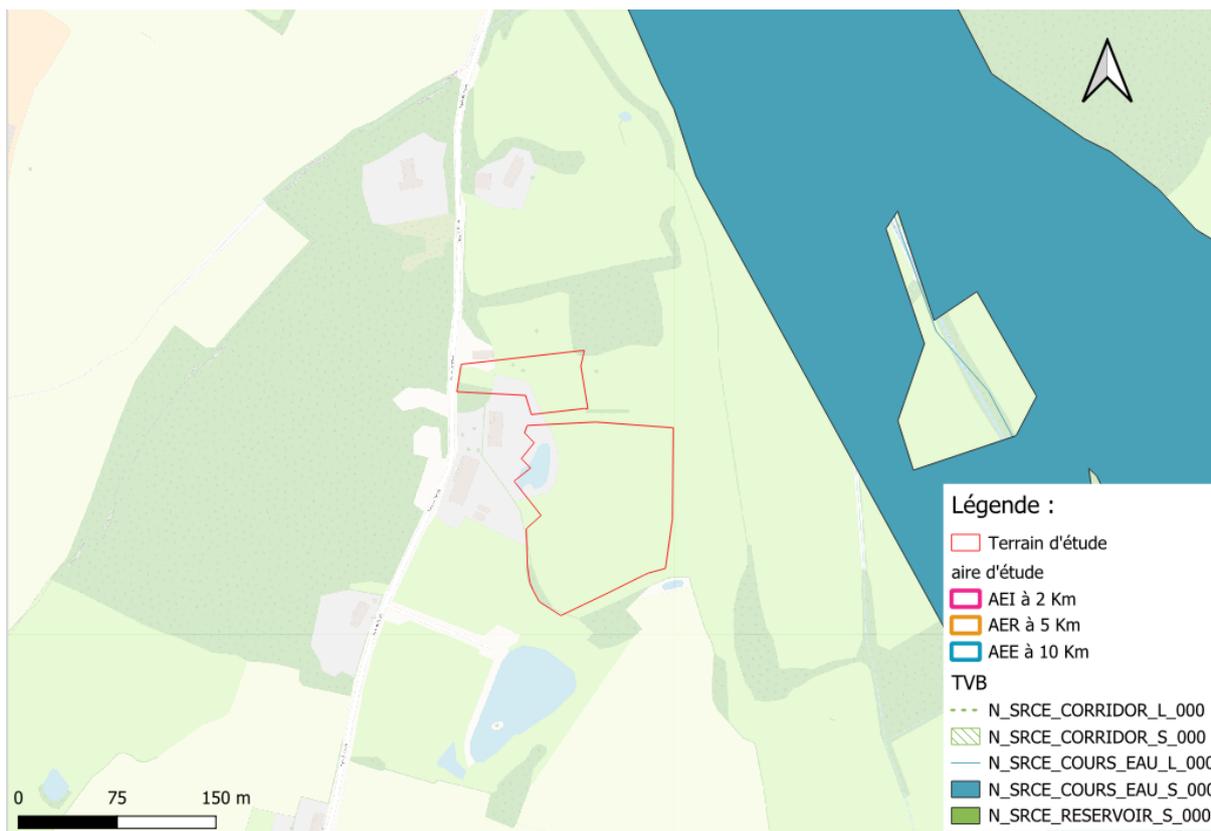


Figure 14 : Cartographie de TVB autour l'emprise du projet

Les cartes suivantes présentent les enjeux liés aux risques naturels (mouvement de terrain, séisme, inondations, foudre...) à proximité du site.

#### Mouvement de terrain :

Le risque de mouvement de terrain sur la parcelle est qualifié de 2/3 soit une « exposition moyenne » causé par le sol argileux.



Figure 15 : Illustration des mouvements de terrain autour l'emprise du projet

### Risque sismique :

Le risque de séisme est faible selon la carte interactive proposée par le Bureau de recherches géologiques et minières.

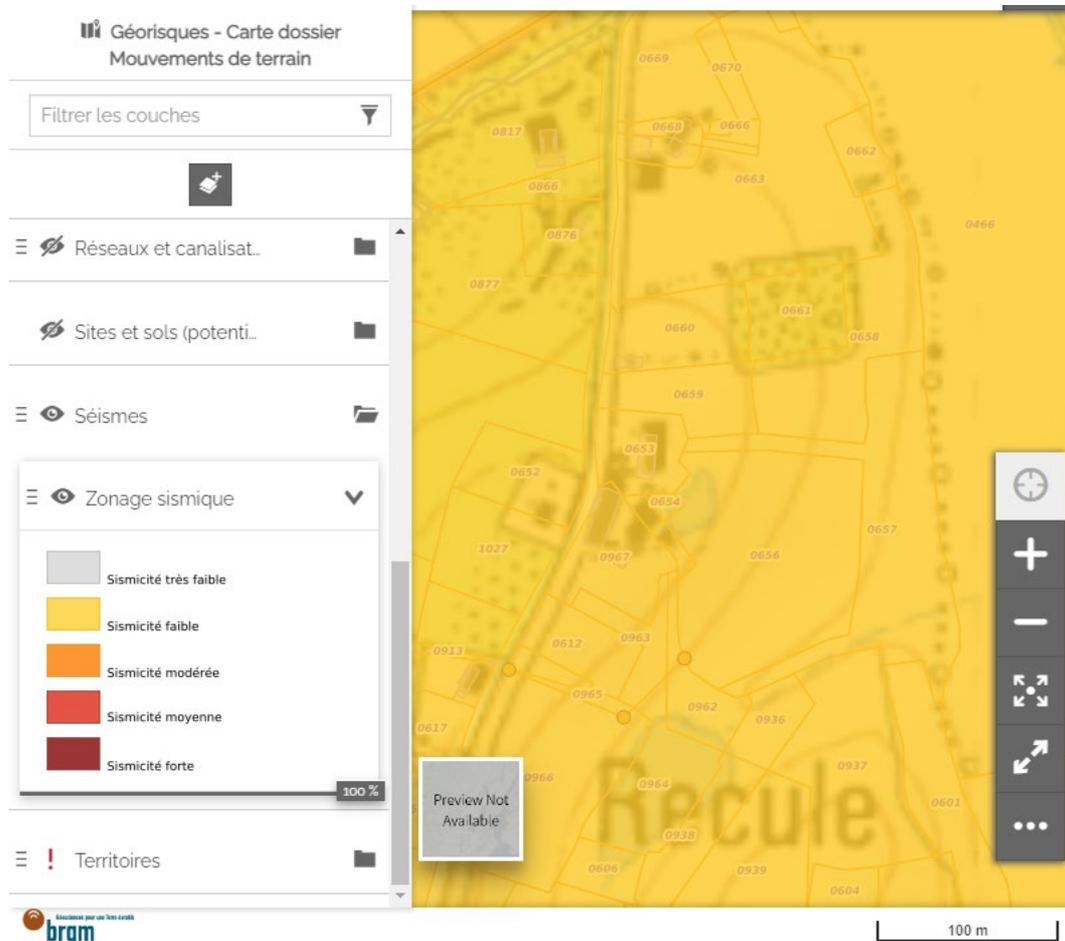


Figure 16 : Illustration des risques sismiques autour l'emprise du projet

### Risque d'inondation :

La parcelle est située sur une commune figurant dans un atlas des zones inondables (AZI) qui modélisent les risques à partir des dernières inondations connues. Cependant il n'y a aucun risque de vigilance pour inondation.

### Synthèse

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux du site.

Tableau 3 : Synthèse de enjeux du site

Thématique	Remarques
Mouvement de terrain	Exposition moyenne 2/3
Risque de séisme	Faible
Risque d'inondation	Aucun mais la commune est classée en AZI

## V. COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU SITE

Un site d'implantation potentielle a été identifié sur la commune de Sainte-Croix-en-Bresse (71470). La visite de ce site a été effectuée le mercredi 22 novembre 2023 par Léonie TAINURIER, Cheffe de Projet, et Laure DESNOUES, Chargée d'études environnement et paysage. Cette visite a pour objectif de déterminer les potentiels enjeux ou espèces que pourraient héberger la parcelle. Les espèces entendues ou vues ont été relevées et une recherche d'espèces de flore patrimoniale a également été faite. Les résultats de la visite sont présentés ci-après.

### a. Habitats et description de l'aire d'étude

Les parcelles identifiées se trouvent sur la commune de Sainte-Croix-en-Bresse (71470). Ces parcelles ont une superficie de 16 975 ha.

Cette parcelle est actuellement utilisée comme zone de pâturage pour les moutons et les ânes et ce, depuis des années (photo ci-dessous).



Figure 17 : Photo prises lors de la visite terrain du site d'implantation potentielle



Figure 18 Vue aérienne des alentours du site d'implantation potentielle

D'un point de vue socio-économique, le propriétaire est également le gestionnaire du site. La prise de contact avec lui a été faite au mois de novembre 2023. Celle-ci a permis de définir le projet et d'obtenir une promesse de bail emphytéotique (PBE).

### b. Observations faunistiques et floristiques

La parcelle est répartie de la manière suivante :

- La strate arborée recouvre 5% du site
- La strate arbustive recouvre 5% du site
- La strate herbacée recouvre 100% du site

Parmi les espèces floristiques, on recense seulement les chênes rouvres qui se trouvent sur la parcelle. Pour la partie faune, les espèces observées sont les moutons et les ânes appartenant au propriétaire du site.

### c. Mesure ERC(A) à mettre en place

Pour pallier les impacts potentiels du projet et faciliter la prise en compte des enjeux écologiques, des mesures ERC(A) ont été mises en place.

La séquence ERC, pour "Éviter", "Réduire" et "Compenser" donne un cadre standardisé pour évaluer et réduire l'impact de tout projet. Cette méthode est inscrite au Code de l'environnement depuis la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et fournit une base méthodologique commune. Elle établit une hiérarchie entre les mesures de protection de la biodiversité, par ordre de priorité et vise à minimiser les impacts des projets sur l'environnement (article L.122-3 du code de l'environnement).

Pour être conforme aux différents articles :

- L.122-1-1 I du code de l'environnement : « La décision de l'autorité compétente est motivée au regard des incidences notables du projet sur l'environnement. Elle précise les prescriptions que devra respecter le maître d'ouvrage ainsi que les mesures et caractéristiques du projet destiné à éviter ou réduire et, si possible, compenser les effets négatifs notables. Elle précise également les modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine ».
- L. 122-5 II du code de l'environnement : « l'étude d'impact doit comporter les éléments suivants [...] : 9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ».
- R. 122-13 II du code de l'environnement : « [...] Le dispositif de suivi est proportionné à la nature et aux dimensions du projet, à l'importance de ses incidences prévues sur l'environnement ou la santé humaine ainsi qu'à la sensibilité des milieux concernés ».

Dans ce cadre et dans l'optique d'optimiser l'insertion du projet dans la préservation de la biodiversité, plusieurs mesures sont envisageables :

- Une mesure d'évitement est définie comme une "mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait.
- Une mesure de réduction est une "mesure définie après l'évitement et visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase d'exploitation.
- Une mesure compensatoire qui permet de compenser es impacts résiduels qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits (en proposant une contrepartie au moins équivalente).

Les mesures prises ont été prélevées dans le guide d'aide à la définition des mesures ERC et évaluation environnementale proposé par le Commissariat général au développement durable ; le Ministre de la transition écologique et solidaire et Cerema, en janvier 2018.

Les 11 mesure d'évitement prises sont les suivantes :

- E2.1b - Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux
- E2.2b - Éloignement du projet vis-à-vis des populations humaines et/ou sites sensibles
- E2.2d - Mesure d'orientation d'une installation ou d'optimisation de la géométrie du projet
- E2.2e et R1.2a + E3.2b - Limitation (ou adaptation) des emprises du projet
- E2.2f - Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu
- E3.1a - Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)
- E3.2a - Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
- E4.1a, R3.1a et E4.2a, R3.2a - Adaptation des périodes de travaux / d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année

- E4.1b, R3.1b et E4.2b, R3.2b - Adaptation des horaires d'exploitation / d'activité / d'entretien / de travaux
- E-R : Limitation et adaptation de l'éclairage
- E-R : Préservation de l'indigénat de la flore locale

Les 10 mesure de réduction prises sont les suivantes :

- R1.1a et R1.1b - Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier
- R2.1a - Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier
- R2.1b - Mode particulier d'importation de matériaux et/ou d'évacuation des matériaux, déblais et résidus de chantier
- R2.1c et R2.2n - Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais)
- R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier
- R2.1j et R2.2b- Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines
- R2.1k et R2.2c- Dispositif de limitation des nuisances envers la faune
- R2.1r - Dispositif de repli du chantier
- R2.2g - Dispositif complémentaire au droit d'un passage faune (supérieur ou inférieur) afin de favoriser sa fonctionnalité
- R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises

## RESUME

La société NOUVERGIES a participé à l'élaboration d'un pré-diagnostic écologique préalable aux travaux de réalisation d'un projet photovoltaïque au sol.

Les travaux visent à réaliser un parc photovoltaïque conjoint à une exploitation agricole avec un potentiel cible de 1 MWc.

Les parcelles retenues pour ce projet sont les suivantes : D656 et D659, d'une superficie de 16 975 m<sup>2</sup>.

Pour la réalisation de ce diagnostic, plusieurs périmètres d'étude ont été définis :

- Aire d'étude rapprochée (AER) ce qui correspond à un rayon de 2 km autour de l'emprise du projet pour mieux appréhender les enjeux du projet proposé.
- Aire d'étude éloignée (AEE) ce qui correspond à un rayon de 5 km autour de l'emprise du projet pour s'assurer de la faisabilité potentielle du projet.
- Air d'étude conseillée (AEC) ce qui correspond à un rayon de 10 Km autour de l'emprise du site pour mieux comprendre l'environnement de notre site.

Ces échelles sont également utilisées pour la prise en compte de l'analyse bibliographique de toutes les mesures, réglementations, paramètres et enjeux environnementaux cités ci-dessus.

Données analysées	Type d'enjeux sur la zone d'implantation potentielle du projet
Contexte socio-économique	Aucun classement
Cadre et qualité de vie	Rien à déclarer
Contexte environnementale	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique type 1 et 2
Caractéristiques du milieu	D659 « prairies » et D656 « Systèmes cultureux et parcellaires complexes » selon la couche Corine Land Cover (2018) sur Geoportail.
Habitats et diversité biologique	E1 : Pelouse sèche selon le code EUNIS 2012. Aucune espèce floristique et faunistique protégée

**Toujours dans une optique de conciliation entre la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables. Bien que ce projet présente des enjeux par sa réalisation. La société Nouvergies s'engage dans la réalisation et le respect de 11 mesures d'évitements et 10 mesures de réductions.**

**Également, la société Nouvergies propose de réaliser le projet seulement 10 000 m<sup>2</sup> sur les parcelles et de laisser le reste de la parcelle en tant que parcelle témoin.**